

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 5 mai 2022

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - David GALTIER - Gerard GAZAY - Jean-Pascal GOURNES - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Yves VIDAL - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Daniel GAGNON représenté par Danielle MILON - Roland GIBERTI représenté par Gerard GAZAY - Nicolas ISNARD représenté par Didier KHELFA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Philippe GINOUX - Éric LE DISSES - Véronique MIQUELLY - Amapola VENTRON.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

IVIS-009-11537/22/BM

■ **Renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'Association Réseau Français des Technopôles, Pépinières et Incubateurs et paiement de la cotisation 2022**

19941

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le Technopôle Marseille Provence à Château-Gombert et le Technopôle de l'Arbois sont des membres fondateurs du réseau "RETIS", qui regroupe depuis plus de 20 ans l'ensemble des acteurs français composant la chaîne de valeur de l'innovation : 32 Incubateurs, 28 Centres Européens d'Entreprises et d'Innovation, 5 Pôles de compétitivité et 43 Technopôles.

Les objectifs du réseau RETIS, matérialisés au travers de l'association loi 1901 éponyme, sont :

- D'accompagner et mobiliser ses membres au profit du partage des bonnes pratiques en matière d'accompagnement des entreprises innovantes.
- D'être force de proposition auprès des Ministères pour faire valoir les attentes des acteurs des politiques locales d'innovation et de développement économique.
- De professionnaliser les membres du réseau, par le biais de formation de leurs équipes d'accompagnants.
- De mobiliser l'expertise de ses membres et de ses salariés pour répondre à des missions d'accompagnement des politiques publiques locales.
- De porter le label "Technopôle" en France et de procéder à leur certification sur les territoires.

La Métropole Aix-Marseille-Provence, désormais pilote du développement stratégique du Technopôle Marseille Provence à Château-Gombert et du Technopôle de l'Arbois, dans leur dimension entrepreneuriale et technopolitaine, bénéficie, en tant que membre adhérent de l'association RETIS, d'un réseau d'experts sur les politiques publiques de soutien à l'innovation et d'un soutien au rayonnement du territoire métropolitain et de ses initiatives au niveau national.

Compte tenu de l'objet et des objectifs de l'association RETIS, la Métropole Aix-Marseille-Provence a donc décidé d'adhérer à cette association par délibération n°ECO 002-843/16/CM du Conseil de la Métropole depuis le 19 septembre 2016.

Dans ce cadre, il est aujourd'hui proposé de renouveler cette adhésion pour l'année 2022 et d'approuver le paiement de la cotisation afférente, d'un montant de 5280 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 portant approbation du règlement budgétaire et financier de la Métropole ;
- La délibération n° ECO 002-843/16/CM du Conseil de la Métropole du 19 septembre 2016 portant adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association RETIS-le Réseau Français des Technopôles, Pépinières et incubateurs et paiement de la cotisation 2016.

Oùï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'association RETIS, réseau d'experts sur les politiques publiques de soutien à l'innovation, constitue un soutien au rayonnement du territoire métropolitain et de ses initiatives au niveau national ;
- L'intérêt que présente l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à cette association pour ses 2 Technopôles (Technopôle Marseille Provence à Château-Gombert et le Technopôle de l'environnement Arbois-Méditerranée).

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés le renouvellement des adhésions de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'Association RETIS ainsi que le paiement de la cotisation 2022 d'un montant de 5 280 euros au titre des Technopôles de Marseille Provence à Château-Gombert (2 640 euros) et de l'Arbois Méditerranée (2 640 euros).

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal 2022 de la Métropole d'Aix-Marseille Provence - Sous Politique B370 - chapitre 011 - nature 6281 - Fonction 67 (pour le Technopôle Marseille Provence à Château-Gombert) et au budget du Conseil de territoire du Pays d'Aix Chapitre 011 – Fonction 61 – Nature 6281 (pour le Technopôle de l'environnement Arbois Méditerranée).

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Métropole numérique,
Politique publique de la donnée,
Parcours usager, Innovation

Arnaud MERCIER